PROJETS EN OPPORTUNITÉ

Comité Unique de Concertation

du 22 septembre 2023

GAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

Programmation des fonds européens 2023-2027

Fiche action 3	**Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation**			**Enveloppe**
1	Commune d'Argentat sur Dordogne	Réalisation d'un parc agricole communal (phase 2)	82 408 €	**200 000 €**
Fiche action 4	**Préserver et valoriser les paysages et la qualité du cadre de vie**			**Enveloppe**
2	Commune de Saint-Julien-aux-Bois	Mise en valeur de la zone humide	10 741 €	**83 151 €**
Fiche action 5	**Préserver et valoriser les patrimoines locaux dans leur diversité**			**Enveloppe**
3	Commune de Noailhac	Préservation et valorisation du souterrain d'Orgnac (phase 3)	85 000 €	**151 675 €**
4	Commune de Curemonte	Aménagement du bourg (Aménagement d'espace public à vocation patrimoniale)	49 050 €	

FICHE-ACTION N°3 : Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation

FICHE PROJET OPPORTUNITÉ

Intitulé du projet	**Réalisation d'un parc agricole communal – phase 2**		
Maître d'ouvrage	Commune d'Argentat sur Dordogne		
Localisation	Argentat sur Dordogne	**Date de réalisation**	2023/2024
Constat/Contexte	La commune d'Argentat a lancé la création d'un parc agricole communal avec une première phase en 2022. Le parc agricole se situe en périphérie de la ville d'Argentat, à proximité de l'Espace Naturel Sensible des Gravières, au sein d'un projet d'urbanisme comprenant notamment le nouveau pôle sécurité. Cette opération à deux objectifs, un premier de sensibilisation et d'éducation et un second de production maraichère biologique. Le parc agricole permet d'appuyer des actions de sensibilisation et d'éducation à destination des enfants par des interventions en classes mais aussi sur les temps de cantine par le cuisinier et le maraicher. Elles participent à l'éducation collective par la mise en application de valeurs défendues par la commune d'Argentat-Sur-Dordogne : le goût des fruits et légumes, la richesse du territoire en produits alimentaires, la proximité de produits de qualité, le travail de l'agriculture du territoire et les paysages qui en découlent. Cette opération est un support pédagogique très riche qui ouvre toujours de nouvelles perspectives au-delà de l'agriculture, des circuits courts, des paysages, c'est aussi la santé par l'alimentation, le gaspillage alimentaire. La commune a recruté en avril 2022 un maraicher dont le travail doit permettre de fournir en fruits et légumes la cantine municipale, l'EHPAD et le centre de loisir. Lors de la première phase en 2022, il a été réalisé un forage pour l'irrigation ainsi que l'acquisition de matériels agricoles et d'une chambre froide positive. Ces investissements ont permis de lancer la production agricole avec les premières livraisons à l'école, l'EHPAD et le centre de loisirs, et aussi de commencer des activités de sensibilisations auprès des enfants.		
Projet/ Actions concrètes	En 2023 et 2024, pour développer le projet et le pérenniser, la commune souhaite : - Aménager un local technique pour entreposer sur place les équipements agricoles et faciliter les actions de sensibilisation. - Acquérir un tracteur et un système d'irrigation (suite au forage) pour développer la production maraichère et horticole.		

Partenaire	Le restaurant scolaire et centre de loisirs d'Argentat sur Dordogne, l'EHPAD Lou Pastural.
Innovation	Phase 2 d'un projet lancé en 2022. Le projet dans sa globalité est innovant car inédit sur le territoire.
Rayonnement géographique	Rayonnement communal
Pérennisation	Maraicher salarié par la commune pour assurer la pérennité de l'action.
Valorisation du territoire	Production maraichère locale
Impact économique	Un emploi (maraicher salarié). Baisse des coûts pour les partenaires suite au livraison.
Impact environnemental	Production maraichère biologique de proximité.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		**Recettes**		
Construction d'un local technique	63 900 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	4 040 €	3 %
Tracteur	40 500 €	Conseil Départemental Corrèze	10 000 €	8 %
Systèmes d'irrigations	15 360 €	**Fonds Européens**	82 408 €	68 %
Semences pour plantations	800 €	Autofinancement	24 112 €	20 %
TOTAL	**120 560 €**	**TOTAL**	**120 560 €**	

PROGRAMME 2023 - 2027

GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

UNION EUROPÉENNE

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

GRILLE DE SÉLECTION

Validée au Comité Unique de Concertation du 22 septembre 2023

Intitulé du projet	Réalisation d'un parc agricole communal	Maître d'ouvrage	Commune d'Argentat sur Dordogne

Caractère multisectoriel		F.A 3 – Alimentation/Agriculture Le projet contribue aux trois objectifs. F.A 4 Environnement. Le projet contribue à l'objectif de sensibilisation à la transition écologique.
Le projet répond à un seul objectif opérationnel.	0	
Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels d'une fiche action.	2	
Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels de plusieurs fiches action.	4	
Le projet répond à des objectifs opérationnels de différentes thématiques (économie/emploi ; alimentation/environnement ; patrimoine/tourisme ; culture)	6	
Caractère partenarial		Collaboration avec l'école et fourniture de fruits et légumes à la cantine, l'EHPAD et le centre de loisirs.
Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
Le projet implique plusieurs acteurs (hors partenaire financier) : comité, réunion, consultation, etc.	2	
Le projet est porté par au moins deux acteurs ou implique un partenariat fort (convention ou autre).	4	
Caractère innovant		Phase 2 d'un projet global innovant.
Sur le territoire du GAL, le projet n'est pas nouveau (reproduction, reconduction, etc.).	0	
Sur le territoire du GAL, le projet apporte un changement à l'existant.	2	
Le projet est rare ou inédit sur le territoire du GAL.	4	
Rayonnement géographique		Rayonnement communal uniquement.
Le rayonnement du projet est limité au territoire du porteur.	0	
Le projet rayonne au niveau du territoire du GAL.	2	
Le projet rayonne au-delà du territoire du GAL.	4	
Pérennisation		La commune a salarié un maraicher pour assurer la pérennité du projet.
Le projet est éphémère ou la pérennisation est peu probable.	0	
La pérennisation du projet est probable. Le porteur projette de continuer l'action de façon viable.	2	
La pérennisation du projet est certaine.	3	
Valorisation du territoire		Production locale
Le projet ne valorise pas de ressource propre au territoire.	0	
Le projet valorise une ressource propre au territoire.	2	
Le projet valorise une ressource propre au territoire qui est peu valorisée à ce jour.	3	

Impact économique		
Le projet n'a pas d'impact économique positif.	0	Impact indirect par la baisse des couts pour les structures recevant les livraisons de fruits et légumes du parc agricole communale.
Le projet a un potentiel impact économique faible.	1	
Le projet a un potentiel impact économique certain.	2	
Le projet a un potentiel impact économique majeur.	3	
Impact environnemental *(hors réglementation)*		En proposant des produits bios et locaux, ce projet permet de réduire l'impact environnemental de la consommation alimentaire sur la commune.
L'impact environnemental du projet n'est pas corrigé/compensé.	0	
L'impact environnement du projet est faiblement corrigé/compensé.	1	
L'impact environnement du projet est majoritairement corrigé/compensé.	2	
L'impact environnement du projet est totalement corrigé/compensé.	3	
0 à 14 = Avis défavorable / 15 à 30 = Avis favorable Demande de complément = Avis réservé	18/30	**Avis favorable**
Avis du Comité unique de concertation du 22/09/2023		

Thèmes		Fiche action	Critère obligatoire
Economie – Emploi	1	Favoriser l'émergence de nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi et vecteurs d'attractivité	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs)
	2	Encourager les dynamiques collectives, la promotion des ressources économiques et l'entrepreneuriat local	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs)
Alimentation - Environnement	3	Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou rayonnement géographique niveau du GAL
	4	Préserver et valoriser les paysages et la qualité du cadre de vie	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou rayonnement géographique niveau du GAL
Patrimoine – Tourisme	5	Préserver et valoriser les patrimoines locaux dans leurs diversité	Pérennité (probable)
	6	Soutenir le développement du tourisme durable et des activités de pleine nature	Rayonnement géographique niveau du GAL
Culture	7	Soutenir les projets culturels innovants et la création d'équipements et d'espaces partagés	Caractère innovant, changement à l'existant et Rayonnement géographique niveau du GAL
	8	Structurer une offre culturelle diversifiée et stimuler la coopération entre acteur	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou Rayonnement géographique niveau du GAL
Objectifs transversaux	9	Ingénierie territoriale	Rayonnement géographique niveau du GAL
	10	Coopération interterritoriale et transnationale	

FICHE-ACTION N°4 : Préserver et valoriser les paysages et la qualité du cadre de vie

FICHE PROJET OPPORTUNITÉ

Intitulé du projet	**Mise en valeur de la zone humide**		
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Julien aux Bois		
Localisation	Saint-Julien-aux-Bois	**Date de réalisation**	Septembre 2023 – décembre 2023
Constat/Contexte	La commune de Saint Julien aux Bois souhaite réaliser des aménagements à son entrée de bourg (en arrivant de Saint-Privat). Cette entrée de bourg comprend notamment une zone humide. Les objectifs de ces aménagements sont : - La préservation de la biodiversité - Un accueil touristique sécurisé pour découvrir le patrimoine de la commune - Création d'un ilot de fraicheur		
Projet/ Actions concrètes	Le projet global comprend : - La création d'une aire de camping-cars et stationnement bus notamment pour faciliter l'accès aux Fermes du Moyen Age situé à proximité. - La création d'une aire de covoiturage avec un stationnement enherbé d'une vingtaine de places - Une valorisation de la zone humide avec un parc paysager et arboré ainsi que l'installation de mobilier en bois - La réhabilitation du chemin creux de la zone humide vers l'arborétum de la salle polyvalente. - Création et réhabilitation de tronçon de chemin de randonnée pour compléter des boucles existantes.		

Partenaire	Sans objet
Innovation	Développement d'une ressource (la zone humide) peu valorisée à ce jour
Rayonnement géographique	Rayonnement communal ainsi que rayonnement plus large avec les habitants du territoire et les touristes de passage.
Pérennisation	Par nature ces aménagements sont pérennes.
Valorisation du territoire	Les aménagements liés à zone humide doivent permettre la valorisation de celle-ci.
Impact économique	En facilitant l'accès aux Fermes du Moyen Age et aux autres commerces du centre-bourg, les aménagements devraient permettre un impact économique positif.
Impact environnemental	Les aménagements de la zone humide permettent à la fois de valoriser celle-ci mais aussi de la préserver.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		**Recettes**		
Lot 2 – Aménagement paysager	53 709 €	Conseil départemental de Corrèze	10 742 €	20 %
		DETR	21 484 €	40 %
		Fonds Européens	10 741 €	20 %
		Autofinancement	10 742 €	20 %
TOTAL	53 709 €	**TOTAL**	53 709 €	

Le projet global est estimé à 142 735 €, il comprend notamment le lot 1 – VRD qui n'est pas éligible.

PROGRAMME 2023 - 2027

GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

GRILLE DE SÉLECTION

Validée au Comité Unique de Concertation du 22 septembre 2023

Intitulé du projet	Mise en valeur de la zone humide	Maître d'ouvrage	Commune de Saint Julien aux Bois

Caractère multisectoriel		**F.A 4 – Environnement** Le projet répond à l'objectif opérationnel « Préserver et valoriser les paysages ». **F.A 6 – Tourisme** Le projet répond aux objectifs opérationnels « Poursuivre la transition du territoire vers un tourisme durable » et « Soutenir le développement de l'itinérance douce […] »
Le projet répond à un seul objectif opérationnel.	0	
Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels d'une fiche action.	2	
Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels de plusieurs fiches action.	4	
Le projet répond à des objectifs opérationnels de différentes thématiques (économie/emploi ; alimentation/environnement ; patrimoine/tourisme ; culture)	6	
Caractère partenarial		Sans objet
Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
Le projet implique plusieurs acteurs (hors partenaire financier) : comité, réunion, consultation, etc.	2	
Le projet est porté par au moins deux acteurs ou implique un partenariat fort (convention ou autre).	4	
Caractère innovant		L'aménagement et la valorisation de la zone humide pour mieux accueillir les touristes apportent un changement à l'existant.
Sur le territoire du GAL, le projet n'est pas nouveau (reproduction, reconduction, etc.).	0	
Sur le territoire du GAL, le projet apporte un changement à l'existant.	2	
Le projet est rare ou inédit sur le territoire du GAL.	4	
Rayonnement géographique		Rayonnement communal ainsi que rayonnement plus large avec les habitants du territoire et les touristes de passage.
Le rayonnement du projet est limité au territoire du porteur.	0	
Le projet rayonne au niveau du territoire du GAL.	2	
Le projet rayonne au-delà du territoire du GAL.	4	
Pérennisation		Par nature ces aménagements sont pérennes.
Le projet est éphémère ou la pérennisation est peu probable.	0	
La pérennisation du projet est probable. Le porteur projette de continuer l'action de façon viable.	2	
La pérennisation du projet est certaine.	3	
Valorisation du territoire		Les aménagements liés à zone humide doivent permettre la valorisation de celle-ci qui est peu valorisée à ce jour.
Le projet ne valorise pas de ressource propre au territoire.	0	
Le projet valorise une ressource propre au territoire.	2	
Le projet valorise une ressource propre au territoire qui est peu valorisée à ce jour.	3	

Impact économique		
Le projet n'a pas d'impact économique positif.	0	En facilitant l'accès aux Fermes du Moyen Age et aux autres commerces du centre-bourg, les aménagements devraient permettre un impact économique positif.
Le projet a un potentiel impact économique faible.	1	
Le projet a un potentiel impact économique certain.	2	
Le projet a un potentiel impact économique majeur.	3	
Impact environnemental *(hors réglementation)*		
L'impact environnemental du projet n'est pas corrigé/compensé.	0	Les aménagements de la zone humide permettent à la fois de valoriser celle-ci mais aussi de la préserver.
L'impact environnement du projet est faiblement corrigé/compensé.	1	
L'impact environnement du projet est majoritairement corrigé/compensé.	2	
L'impact environnement du projet est totalement corrigé/compensé.	3	
0 à 14 = Avis défavorable / 15 à 30 = Avis favorable Demande de complément = Avis réservé	21/30	**Avis favorable**
Avis du Comité unique de concertation du 22/09/2023		

Thèmes		Fiche action	Critère obligatoire
Economie – Emploi	1	Favoriser l'émergence de nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi et vecteurs d'attractivité	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs)
	2	Encourager les dynamiques collectives, la promotion des ressources économiques et l'entrepreneuriat local	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs)
Alimentation - Environnement	3	Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou rayonnement géographique niveau du GAL
	4	Préserver et valoriser les paysages et la qualité du cadre de vie	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou rayonnement géographique niveau du GAL
Patrimoine – Tourisme	5	Préserver et valoriser les patrimoines locaux dans leurs diversité	Pérennité (probable)
	6	Soutenir le développement du tourisme durable et des activités de pleine nature	Rayonnement géographique niveau du GAL
Culture	7	Soutenir les projets culturels innovants et la création d'équipements et d'espaces partagés	Caractère innovant, changement à l'existant et Rayonnement géographique niveau du GAL
	8	Structurer une offre culturelle diversifiée et stimuler la coopération entre acteur	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou Rayonnement géographique niveau du GAL
Objectifs transversaux	9	Ingénierie territoriale	Rayonnement géographique niveau du GAL
	10	Coopération interterritoriale et transnationale	

FICHE-ACTION N°5 : Préserver et valoriser les patrimoines locaux dans leur diversité

FICHE PROJET OPPORTUNITÉ

Intitulé du projet	**Préservation et valorisation du souterrain d'Orgnac – Phase 3**		
Maître d'ouvrage	Commune de Noailhac		
Localisation	Hameau d'Orgnac	**Date de réalisation**	Janvier 2023 à juin 2024
Constat/Contexte	Le souterrain d'Orgnac, creusé entre le 11ème et le 14ème siècle développe 70 mètres de galeries taillées dans le grès. Il a pu servir de refuge et/ou entrepôt pour l'ancien « repère » des seigneurs d'Orgnac aujourd'hui complètement rasé. En surface, seul un large trou d'accès est visible, ouverture réalisée en 1952 après que les habitants aient réuni différents indices montrant l'existence d'aménagements souterrains. Le Service Régional d'Archéologie (DRAC) soutient et accompagne la commune de Noailhac dans sa démarche, considérant que ce souterrain médiéval présente un « haut intérêt archéologique », élément de patrimoine exceptionnel de par sa nature même, mais aussi du fait de son environnement et de son potentiel assez rare de valorisation grâce à une accessibilité contrôlée. **Une première phase d'études et de mise en sécurité** sur 2019/2021 a été réalisée, comprenant : une étude de risques et des travaux de consolidation sur la structure même du souterrain, ainsi qu'une première campagne de fouilles archéologiques. **Une seconde phase d'études et de mise en sécurité** en 2022/2023 a été réalisée, comprenant : en plus de la poursuite des travaux de confortement et de mise en sécurité, une seconde campagne de fouilles archéologiques s'est avérée nécessaire suite aux résultats de la première campagne. Ces premières actions ont permis de valider : les options retenues pour assurer un accueil du public en toute sécurité et dans le respect du site ; l'intérêt archéologique du site élargi aux vestiges archéologiques de surface (silos à grains creusés dans le rocher, les fondations d'une tour carrée/donjon).		
Projet/ Actions concrètes	**La phase 3 : travaux de préservation et de valorisation.** La commune est aujourd'hui en mesure d'élaborer un projet global de préservation et de valorisation, intégrant la protection des vestiges archéologiques du site, ainsi que les accès sécurisés et les moyens infographiques à destination des visiteurs. Le volet touristique du projet consiste en une exploitation audiovisuelle des éléments accessibles ou non sur le site même, ainsi qu'une restitution complémentaire au niveau de l'Espace de Découverte de la Pierre et de la Faille de Meyssac situé au centre du bourg de Noailhac. Sur le site du souterrain, l'accès libre autorisera des visites à tout moment, le stationnement des véhicules étant aisé à proximité immédiate. Le cheminement routier sera balisé de panneaux spécifiques et la publicité sera réalisée en s'appuyant sur l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne.		

Partenaire	L'association Noailhac Mémoire et Patrimoine, le Service Régional d'Archéologie.
Innovation	Phase 3 d'un projet plus global, qui comprends maintenant la partie valorisation et mis en tourisme d'un élément archéologique unique du territoire.
Rayonnement géographique	Un rayonnement géographique à minima sur le territoire du GAL, voir au-delà.
Pérennisation	Les travaux réalisés (fouille et sécurisation) permettent la pérennisation du site archéologique et sa mise en tourisme.
Valorisation du territoire	Le souterrain d'Orgnac est bien une ressource propre au territoire.
Impact économique	La mise en tourisme doit permettre un impact positif indirect sur la fréquentation des commerçants et hébergeurs locaux, en enrichissant l'offre touristique du territoire.
Impact environnemental	Installation de panneaux photovoltaïques

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		**Recettes**		
Assistance à maitrise d'ouvrage	14 250 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	28 500 €	15 %
Maçonnerie et terrassement	40 000 €			
Charpente et serrurerie	62 900 €	Conseil Départemental de Corrèze	38 000 €	20 %
Couverture	11 400 €			
Photovoltaïque	24 000 €	**Fonds Européens**	**85 000 €**	**45 %**
Electricité	14 500 €			
Infographie vitrine	7 565 €	Autofinancement	38 500 €	20 %
Imprévus	15 385 €			
TOTAL	**190 000 €**	**TOTAL**	**190 000 €**	

PROGRAMME 2023 - 2027
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

GRILLE DE SÉLECTION

Validée au Comité Unique de Concertation du 22 septembre 2023

Intitulé du projet	Préservation et valorisation du souterrain d'Orgnac – Phase 3	Maître d'ouvrage	Commune de Noailhac

Caractère multisectoriel		F.A 5 – Patrimoine Le projet contribue aux trois objectifs. F.A 6 – Tourisme. Le projet contribue à l'objectif d'une transition vers un tourisme durable.
Le projet répond à un seul objectif opérationnel.	0	
Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels d'une fiche action.	2	
Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels de plusieurs fiches action.	4	
Le projet répond à des objectifs opérationnels de différentes thématiques (économie/emploi ; alimentation/environnement ; patrimoine/tourisme ; culture)	6	
Caractère partenarial		Travail avec l'association Noailhac Mémoire Patrimoine et le Service Régional d'Archéologie.
Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
Le projet implique plusieurs acteurs (hors partenaire financier) : comité, réunion, consultation, etc.	2	
Le projet est porté par au moins deux acteurs ou implique un partenariat fort (convention ou autre).	4	
Caractère innovant		Phase 3 d'un projet plus global, qui comprends maintenant la partie valorisation et mis en tourisme d'un élément archéologique unique du territoire.
Sur le territoire du GAL, le projet n'est pas nouveau (reproduction, reconduction, etc.).	0	
Sur le territoire du GAL, le projet apporte un changement à l'existant.	2	
Le projet est rare ou inédit sur le territoire du GAL.	4	
Rayonnement géographique		Rayonnement au-delà du GAL avec l'attrait touristique.
Le rayonnement du projet est limité au territoire du porteur.	0	
Le projet rayonne au niveau du territoire du GAL.	2	
Le projet rayonne au-delà du territoire du GAL.	4	
Pérennisation		Les travaux réalisés (fouille et sécurisation) permettent la pérennisation du site archéologique et sa mise en tourisme.
Le projet est éphémère ou la pérennisation est peu probable.	0	
La pérennisation du projet est probable. Le porteur projette de continuer l'action de façon viable.	2	
La pérennisation du projet est certaine.	3	
Valorisation du territoire		Le souterrain d'Orgnac est bien une ressource propre au territoire et unique.
Le projet ne valorise pas de ressource propre au territoire.	0	
Le projet valorise une ressource propre au territoire.	2	
Le projet valorise une ressource propre au territoire qui est peu valorisée à ce jour.	3	

Impact économique		
Le projet n'a pas d'impact économique positif.	0	La mise en tourisme doit permettre un impact positif indirecte sur la fréquentation des commerçants et hébergeurs locaux, en enrichissant l'offre touristique du territoire.
Le projet a un potentiel impact économique faible.	1	
Le projet a un potentiel impact économique certain.	2	
Le projet a un potentiel impact économique majeur.	3	
Impact environnemental *(hors réglementation)*		
L'impact environnemental du projet n'est pas corrigé/compensé.	0	Installation de panneau photovoltaïque
L'impact environnement du projet est faiblement corrigé/compensé.	1	
L'impact environnement du projet est majoritairement corrigé/compensé.	2	
L'impact environnement du projet est totalement corrigé/compensé.	3	
0 à 14 = Avis défavorable / 15 à 30 = Avis favorable Demande de complément = Avis réservé	22/30	**Avis favorable**
Avis du Comité unique de concertation du 22/09/2023		

Thèmes		Fiche action	Critère obligatoire
Economie – Emploi	1	Favoriser l'émergence de nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi et vecteurs d'attractivité	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs)
	2	Encourager les dynamiques collectives, la promotion des ressources économiques et l'entrepreneuriat local	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs)
Alimentation - Environnement	3	Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou rayonnement géographique niveau du GAL
	4	Préserver et valoriser les paysages et la qualité du cadre de vie	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou rayonnement géographique niveau du GAL
Patrimoine – Tourisme	5	Préserver et valoriser les patrimoines locaux dans leurs diversité	Pérennité (probable)
	6	Soutenir le développement du tourisme durable et des activités de pleine nature	Rayonnement géographique niveau du GAL
Culture	7	Soutenir les projets culturels innovants et la création d'équipements et d'espaces partagés	Caractère innovant, changement à l'existant et Rayonnement géographique niveau du GAL
	8	Structurer une offre culturelle diversifiée et stimuler la coopération entre acteur	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou Rayonnement géographique niveau du GAL
Objectifs transversaux	9	Ingénierie territoriale	Rayonnement géographique niveau du GAL
	10	Coopération interterritoriale et transnationale	

FICHE-ACTION N°5 : Préserver et valoriser les patrimoines locaux dans leur diversité

FICHE PROJET OPPORTUNITÉ

Intitulé du projet	**Aménagement du bourg**		
Maître d'ouvrage	Commune de Curemonte		
Localisation	Curemonte	**Date de réalisation**	2023/2024
Constat/Contexte	La Commune de Curemonte, située sur le territoire Vallée de la Dordogne dans le Sud Corrézien et labellisée « Plus Beaux Villages de France », a décidé de poursuivre l'aménagement de son bourg en s'orientant sur une partie de la traverse (depuis la mairie jusqu'à la route départementale n° 106). La commune de Curemonte proche de Collonges La Rouge, de Beaulieu sur Dordogne, de Turenne et du musée de l'homme de Neandertal de La Chapelle aux Saints, est une des communes les plus touristiques du département de la Corrèze avec ses trois églises et trois châteaux. De plus elle est classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.		
Projet/ Actions concrètes	Un avant-projet réalisé par Dejante et Corrèze ingénierie en février 2023 permet de finaliser les attentes de la commune avec : - Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics (ilot de fraicheur) - Aménagement de la place de la Barbacane (stationnement, prise en compte des usages piétonniers) - Conditions d'accessibilité aux commerces de la rue Laumond. Les travaux à réaliser dans le cadre de l'aménagement sont les suivants : - Dépose du mobilier et des éléments présents sur la Place - Terrassement et empierrement des parkings et voies - Désimperméabilisation des sols, empierrement avec matériaux drainants - Réalisation des piquages et reprise des réseaux d'eaux pluviales - Réalisation de revêtement de surface en béton désactivé dans la continuité des aménagements existants - Fourniture et mise en œuvre de terre végétale pour végétalisation des pieds de façades - Plantations de sujets arbres et arbustes - Engazonnement des espaces - Fourniture et pose de signalisation directionnelle et de police - Mise en accessibilité des seuils et notamment pour les commerces		

Partenaire	Sans objet Complément suite au groupe de travail : Travail en lien avec les Architectes des Bâtiments de France
Innovation	Sans objet
Rayonnement géographique	Un rayonnement géographique à minima sur le territoire du GAL, voir au-delà avec les touristes qui sont une part non négligeable des usagers.
Pérennisation	Les travaux d'aménagement du centre-bourg sont pas nature pérennes.
Valorisation du territoire	Le village de Curemonte, labellisé « Plus Beaux Village de France », est une ressource propre du territoire.
Impact économique	L'un des objectifs de ces aménagements est de faciliter la circulation piétonnes pour inviter à consommer sur place (commerces et restaurants).
Impact environnemental	L'une des principales demandes de la commune est la végétalisation de ces aménagements.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		**Recettes**		
Préparation et installation chantier	13 450 €	Fonds Vert	32 530 €	28 %
~~Voiries et aménagements de surfaces~~ *Dont « maçonnerie »*	~~243 950 €~~ *13 200 €*	Agence de l'eau	7 411 €	6 %
Signalisation	3 740 €	Conseil Départemental de Corrèze	3 405 €	3 %
Aménagements paysagers	44 630 €			
Recollement	2 500 €	**Fonds Européens**	**49 050 €**	**42 %**
Divers et connexes	10 728 €			
Maitrise d'œuvre	27 249 €	Autofinancement	23 102 €	20 %
TOTAL	**115 497 €**	**TOTAL**	**115 497 €**	

Projet global estimé à 395 575 €, comprenant notamment le lot « Terrassement généraux et préparation de voieries » et lot « Eaux pluviales » inéligibles.

PROGRAMME 2023 - 2027
GAL VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

GRILLE DE SÉLECTION

Validée au Comité Unique de Concertation du 22 septembre 2023

Intitulé du projet	**Aménagement du Bourg (Aménagement d'espace public à vocation patrimoniale)**	Maître d'ouvrage	Commune de Curemonte

Caractère multisectoriel		F.A 5 – Patrimoine Le projet contribue à deux objectifs sur trois. F.A – Environnement, le projet contribue à l'objectif préserver et valoriser les paysages
Le projet répond à un seul objectif opérationnel.	0	
Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels d'une fiche action.	2	
Le projet répond à plusieurs objectifs opérationnels de plusieurs fiches action.	4	
Le projet répond à des objectifs opérationnels de différentes thématiques (économie/emploi ; alimentation/environnement ; patrimoine/tourisme ; culture)	6	
Caractère partenarial		Travail en lien avec les Architectes des Bâtiments de France
Le projet n'a pas vocation à fédérer ou pas de recherche de partenariat.	0	
Le projet implique plusieurs acteurs (hors partenaire financier) : comité, réunion, consultation, etc.	2	
Le projet est porté par au moins deux acteurs ou implique un partenariat fort (convention ou autre).	4	
Caractère innovant		
Sur le territoire du GAL, le projet n'est pas nouveau (reproduction, reconduction, etc.).	0	
Sur le territoire du GAL, le projet apporte un changement à l'existant.	2	
Le projet est rare ou inédit sur le territoire du GAL.	4	
Rayonnement géographique		Avec les touristes le rayonnement du projet va au-delà du GAL.
Le rayonnement du projet est limité au territoire du porteur.	0	
Le projet rayonne au niveau du territoire du GAL.	2	
Le projet rayonne au-delà du territoire du GAL.	4	
Pérennisation		Les travaux d'aménagement du centre-bourg sont pas nature pérennes.
Le projet est éphémère ou la pérennisation est peu probable.	0	
La pérennisation du projet est probable. Le porteur projette de continuer l'action de façon viable.	2	
La pérennisation du projet est certaine.	3	
Valorisation du territoire		Le village de Curemonte, labellisé « Plus Beaux Village de France », est une ressource propre du territoire qui est déjà valorisée par ailleurs.
Le projet ne valorise pas de ressource propre au territoire.	0	
Le projet valorise une ressource propre au territoire.	2	
Le projet valorise une ressource propre au territoire qui est peu valorisée à ce jour.	3	

Impact économique		
Le projet n'a pas d'impact économique positif.	0	L'un des objectifs de ces aménagements est de faciliter la circulation piétonne pour inviter à consommer sur place (commerces et restaurants).
Le projet a un potentiel impact économique faible.	1	
Le projet a un potentiel impact économique certain.	2	
Le projet a un potentiel impact économique majeur.	3	
Impact environnemental *(hors réglementation)*		
L'impact environnemental du projet n'est pas corrigé/compensé.	0	L'une des principales demandes de la commune est la végétalisation de ces aménagements.
L'impact environnement du projet est faiblement corrigé/compensé.	1	
L'impact environnement du projet est majoritairement corrigé/compensé.	2	
L'impact environnement du projet est totalement corrigé/compensé.	3	
0 à 14 = Avis défavorable / 15 à 30 = Avis favorable Demande de complément = Avis réservé	20 /30	**Avis favorable**
Avis du Comité unique de concertation du 22/09/2023		

Thèmes		Fiche action	Critère obligatoire
Economie – Emploi	1	Favoriser l'émergence de nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi et vecteurs d'attractivité	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs)
	2	Encourager les dynamiques collectives, la promotion des ressources économiques et l'entrepreneuriat local	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs)
Alimentation - Environnement	3	Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou rayonnement géographique niveau du GAL
	4	Préserver et valoriser les paysages et la qualité du cadre de vie	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou rayonnement géographique niveau du GAL
Patrimoine – Tourisme	5	Préserver et valoriser les patrimoines locaux dans leurs diversité	Pérennité (probable)
	6	Soutenir le développement du tourisme durable et des activités de pleine nature	Rayonnement géographique niveau du GAL
Culture	7	Soutenir les projets culturels innovants et la création d'équipements et d'espaces partagés	Caractère innovant, changement à l'existant et Rayonnement géographique niveau du GAL
	8	Structurer une offre culturelle diversifiée et stimuler la coopération entre acteur	Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou Rayonnement géographique niveau du GAL
Objectifs transversaux	9	Ingénierie territoriale	Rayonnement géographique niveau du GAL
	10	Coopération interterritoriale et transnationale	